

CONTRIBUTION

La pratique des **LANGUES RÉGIONALES** en France

SOMMAIRE

1. AVANT PROPOS	2
2. LES LANGUES RÉGIONALES : UN SYMBOLE DES DIFFÉRENCES CULTURELLES ENTRE NOS DIFFÉRENTES RÉGIONS DE FRANCE	3
3. LES LANGUES RÉGIONALES : VICTIMES DE CENSURE ?	7
4. L'APPRENTISSAGE DES LANGUES RÉGIONALES DE NOS JOURS	12
5. CONCLUSION	15
6. CONTACTS	17

AVANT-PROPOS

L'imposition du Français après la Révolution à la fin du XVIII^e siècle et l'imposition d'une même prononciation au XX^e siècle ont conduit à une **stigmatisation des accents régionaux** et à **l'extinction ou la presque extinction de langues et accents régionaux** qui pouvaient être parlés auparavant. Jusqu'au XX^e siècle, le français tel qu'on le connaît n'était parlé que par une minorité de la population (majoritairement en région parisienne et alentour); car les langues régionales telles que le breton, le provençal, le corse... étaient beaucoup plus pratiquées. La disparition - ou presque disparition des langues régionales est la conséquence d'une politique de stigmatisation des langues qui a été menée dans les années 1970 et qui a aboutie, notamment, à **des phénomènes de discrimination** (qu'on appelle aujourd'hui couramment "glottophobie").

En 2015, selon une enquête de l'IFOP, **72% des françaisEs se déclarent favorables à la pratique des langues régionales** et 28% des françaisEs se déclarent non favorables contre 78% de favorables et 19% de non favorables pour le même échantillon et la même enquête en 1999. La question posée était la suivante : "Êtes vous personnellement favorable ou opposé à la reconnaissance officielle des langues régionales ?". Le constat se dresse : la population française est de plus en plus dubitative concernant la reconnaissance des langues régionales.¹

Depuis sa création, la **FNAEL** se saisit de la question de la place des langues régionales en France et de sa pratique. Première organisation représentative des étudiantes et étudiants linguistes, la **FNAEL** a toujours agi **pour la protection et la valorisation de ces langues minoritaires** qui sont aujourd'hui menacées, et qui pourtant représentent la richesse culturelle de notre pays. Suite à une enquête sur la pratique des langues régionales en France réalisée en 2022 puis relancée en 2023, la **FNAEL** décide d'utiliser les résultats de cette enquête, et un certain nombre d'autres études, pour sortir cette contribution et **affirmer de réelles positions quant à la pratique des langues régionales en France.**

¹ Sonde IFOP réalisé par téléphone du 25 au 26 juin 1999 auprès d'un échantillon de 944 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

LES LANGUES RÉGIONALES : UN SYMBOLE DES DIFFÉRENCES CULTURELLES ENTRE NOS DIFFÉRENTES RÉGIONS DE FRANCE

Pour reprendre l'enquête IFOP de 2015, **85% des personnes sont favorables à la reconnaissance officielle des langues régionales** dès lors qu'il y a la pratique d'une langue régionale dans son département, contre 70% de personnes favorables à la reconnaissance officielle des langues régionales si aucune langue régionale n'est présente dans le département. De ce fait, on peut comprendre que **la langue est considérée comme un aspect culturel et identitaire de la région ou du département**. À l'inverse, dans les personnes opposées à la reconnaissance officielle des langues régionales, on retrouve 15% de personnes défavorables lorsqu'une langue régionale est présente dans le département, contre 30% de personnes défavorables quand aucune langue régionale n'est présente dans le département (les départements reconnus étant les départements 2A (Corse-du-Sud), 2B (Haute-Corse), 22 (Côtes-d'Armor), 29 (Finistère), 35 (Ille-et-Vilaine), 56 (Morbihan), 64 (Pyrénées-Atlantiques), 66 (Pyrénées-Orientales), 67 (Bas-Rhin) et 68 (Haut-Rhin)).

De plus, on peut également, selon la même enquête, montrer que **l'âge n'importe que peu** dans l'avis qui peut être porté sur la reconnaissance officielle des langues régionales. On pourrait penser que les jeunes sont plus favorables à la pratique et la reconnaissance des langues régionales, mais pas tant, ou du moins pas plus que leurs ancienNES. Pourtant, selon une autre enquête, réalisée par Wikimédia, qui vise à interroger des personnes pratiquant les langues régionales, la même année, on note que 61,3% des personnes interrogées ont été sensibilisées à la préservation des langues régionales avant leur 20 ans, et même 86% de personnes qui se déclarent sensibilisées avant leur 29 ans. Aussi, on marque une petite différence d'opinion en fonction du niveau d'études : **les personnes ayant un niveau d'études inférieur au baccalauréat auraient plus tendance à être favorables à la reconnaissance des langues régionales en France.**²

² L'enquête réalisée par Wikimédia a été réalisée du 21 septembre au 21 novembre 2015 sur un échantillon de 234 personnes pratiquant des langues régionales.

LES LANGUES RÉGIONALES : UN SYMBOLE DES DIFFÉRENCES CULTURELLES ENTRE NOS DIFFÉRENTES RÉGIONS DE FRANCE

Mais alors, qu'est-ce qui pousse cette population à s'intéresser autant à la langue parlée dans leur département ou région ? Selon l'enquête Wikimédia, le premier aspect qui est considéré est **l'aspect culturel de la langue régionale**, puis **la valeur affective et enfin patrimoniale**.

« *La langue est une manifestation de l'identité culturelle, et tous les apprenants, par la langue qu'ils parlent, portent en eux les éléments visibles et invisibles d'une culture donnée.* ».³

Cette citation explique globalement que pour les autrices, **la langue ou le dialecte parlé représente les traits de la culture d'origine du locuteur ou de la locutrice**, ce qui explique et justifie le lien fort entre la langue parlée, la culture et l'origine de la personne. Le discours dépend des habitudes culturelles d'un groupe, exprimant une pensée culturelle et représente donc une dimension culturelle. Le 17 juin 2023, c'est 145 habitantEs de l'est de Péronne qui signent une charte appelée « Ma commune aime le picard », devenant la neuvième commune de la côte picarde à signer cette charte. L'**objectif de cette charte est de pérenniser le Picard**, que ce soit par les enfants dans l'enseignement, mais également par l'aspect touristique et culturel. Au même titre qu'un certain nombre de villes de la région Bretagne, les villes ayant signé cette charte vont réaliser des annonces de manière bilingue (français et picard) et installer des panneaux d'entrée et de sortie du village bilingue.

Valeurs attribuées à sa langue	Nombre de réponses	Pourcentage
Culturelle	191	27,4%
Affective	165	23,5%
Patrimoniale	151	21,5%
Identitaire	148	21,1%
Autre	45	6,5%

700 réponses du fait de la possibilité de choix multiples.⁴

³ G. Zarate et A. Gohard-Radenkovic, Médiation culturelle et didactique des langues, 2003

⁴ Tableau issu des résultats de l'enquête Wikimédia 2015

LES LANGUES RÉGIONALES : UN SYMBOLE DES DIFFÉRENCES CULTURELLES ENTRE NOS DIFFÉRENTES RÉGIONS DE FRANCE

Depuis les lois Jules Ferry dans les années 1880, l'apprentissage en France est marqué par une volonté d'**uniformiser le sentiment d'appartenance national par une langue commune** enseignée à l'école et institutionnalisée : le français. Cette uniformisation limite la pratique des langues régionales à une pratique orale. Elles se parlent à la maison, mais elles sont bannies partout ailleurs au profit du Français, ce qui entraîne inévitablement leur déclin. D'après Patrick Sauzet, professeur de linguistique occitane, "Une langue ne peut fonctionner et se transmettre sainement que si elle ne peut être la langue de toutes les activités d'une société, des plus familières aux plus publiques, des plus simples aux plus élaborées, des plus humbles aux plus prestigieuses." En effet, si ces langues ne se parlent que dans le cadre familial, on ne peut conserver sainement leur écriture, ni la diversité de leur vocabulaire.

Ainsi, alors qu'**au début du XXè siècle, c'étaient 25% de françaisEs qui parlaient une langue régionale, on n'en compte plus que 3% aujourd'hui**. 52,7% d'entre eux affirment avoir appris leur langue régionale dans le cadre familial, contre 17,1% dans leur parcours scolaire.⁵

Contrairement à ce qu'avancent les détracteurs des langues régionales comme langues d'enseignement à l'école, enseigner dans ces langues ne serait pas un frein à la maîtrise du français. En effet, des études ont démontré que la maîtrise de plusieurs langues, notamment lorsqu'elles sont apprises dès l'enfance, entraîne des capacités cognitives qui favorisent les capacités langagières. Autre avantage, **certaines langues régionales permettent même un meilleur apprentissage des langues étrangères appartenant au même groupe linguistique**. Par exemple, les locuteurs et les locutrices de langues régionales romanes comme l'occitan auront des facilités à comprendre le fonctionnement du latin, de l'italien ou de l'espagnol. De la même façon, il sera très aisément pour quelqu'un qui parle alsacien de comprendre l'allemand, même s'il entendait cette langue pour la première fois, tant les deux langues sont proches.

À ce jour, il existe **des écoles immersives**, telles que les écoles Diwan en Bretagne, qui font de la langue régionale la langue d'usage et d'enseignement. **Ces écoles ne sont pas soutenues par l'Éducation Nationale** et sont tenues et financées par des associations de parents d'élèves. D'après une thèse soutenue par Fanny Chauffin en 2015 intitulée "Diwan, pédagogie et créativité : approche critique des relations entre pédagogie, créativité et revitalisation de la langue bretonne dans les écoles associatives immersives Diwan", les écoles Diwan ont participé à la revitalisation du Breton et à son essor culturel, même au-delà de la région Bretagne.

⁵ Enquête Wikimédia 2015

LES LANGUES RÉGIONALES : UN SYMBOLE DES DIFFÉRENCES CULTURELLES ENTRE NOS DIFFÉRENTES RÉGIONS DE FRANCE

LA FNAEL DEMANDE :

- La promotion des langues régionales, ou à minima la sensibilisation autour de celles ci dès le plus jeune âge.
- Une sensibilisation autour des langues régionales à l'université via la mise en place d'UED de langues régionales qui pourraient être choisies par toutes les filières et non uniquement les étudiantEs linguistes
- La promotion des écoles Diwan et des licences en langues régionales, nécessaires à la survie de nos langues de France, à l'éducation et à leur culture

LES LANGUES RÉGIONALES : VICTIMES DE CENSURE ?

Alors que les langues régionales présentent un réel intérêt culturel pour la population française, et sont au-delà, représentatives de la richesse culturelle de nos régions, on remarque un certain **gain d'intérêt de la part de la jeunesse pour ces langues**, pourtant beaucoup moins pratiquées que fut un temps.

Les différentes **initiatives de l'Etat pour éradiquer les langues régionales** seraient trop longues à lister. En 1794 sortait un "Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française"⁶. Dans ce rapport, on peut y comprendre que les langues régionales nommées "patois" sont plus présentes en France que la langue définie comme "française" (la langue qu'on peut connaître actuellement). Mais pourquoi une telle lutte contre ces langues régionales ? Pour créer **une idée de nationalisation, et d'appartenance à la République Française**. Cette politique, qui a duré jusque dans les années 1970, a nuit grandement à la diversité des langues dans le pays.

Dans les années 2000, la France progresse dans sa politique menée à l'égard des langues régionales. Depuis 2008, l'appartenance des langues régionales au patrimoine français est inscrite dans la Constitution, preuve de la **volonté de l'Etat de reconnaître les langues régionales** comme un réel élément culturel et une réelle force de notre pays.

Le 21 mai 2021 est adoptée la loi n°2021-641, plus couramment appelée **loi Molac**. Cette proposition de loi déposée par le député Paul Molac, est relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion. Cette proposition de loi vise à apporter des **mesures de protection** à destination des langues régionales dans les trois domaines du **patrimoine**, de **l'enseignement**, et des **services publics**. Des mesures ont donc été rajoutées notamment sur l'enseignement des langues régionales. Selon l'article 6 du titre 1 de la loi n°2021-641 du 21 mai 2021, les communes de résidence qui ne disposent pas d'écoles bilingues doivent **contribuer aux frais de scolarité des écoles privées sous contrat proposant un enseignement bilingue** (comme dans le cas des écoles Diwan en Bretagne où l'enseignement peut être dispensé en français ou en breton). En ce qui concerne la partie des services publics, l'article 8 du titre 3 de la loi n°2021-641 du 21 mai 2021 stipule que **les signalétiques sur les bâtiments ou voies publiques peuvent être traduites** en français, ou **en langues régionales** en usage, comme on peut trouver actuellement dans la région Bretagne où les panneaux de signalisation sont quasiment tous traduits.

⁶ Convention Nationale, 1794

LES LANGUES RÉGIONALES : VICTIMES DE CENSURE ?

Malgré la reconnaissance de quelques députés sur la nécessité de **protéger les langues régionales** qui font partie intégrante de notre culture, cela ne suffit pas. D'après l'UNESCO, "**si l'on ne fait plus rien, les langues régionales auront disparu d'ici la fin du siècle.**" Une problématique rencontrée depuis toujours par les personnes pratiquant des langues régionales, dialectes, ou parlant un accent régional est la question des **discriminations** lorsqu'on pratique sa langue ou qu'on laisse apparaître un accent. Encore aujourd'hui les personnes pratiquant les langues régionales et/ou dialectes sont parfois victime de discrimination. Cette discrimination très particulière a un nom : **la glottophobie**.

Le terme glottophobie est utilisé pour désigner les discriminations basées sur le langage, la présence ou non d'accents et la pratique potentielle de langues régionales ou dialectes.

Pour rappel sur le terme de discrimination, une discrimination est un traitement différencié, inégalitaire, appliqué à des personnes sur la base de critères variables. Cependant, la définition juridique de discrimination statue que "**la discrimination** est un traitement défavorable qui doit généralement remplir deux conditions cumulatives : être fondé sur **un critère défini par la loi** (sexe, âge, handicap...) ET relever d'**une situation visée par la loi** (accès à un emploi, un service, un logement...)" .⁷

À ce jour, **25 critères de discrimination sont reconnus par la loi**, comme l'âge, la domiciliation bancaire, l'origine, l'orientation sexuelle... **la glottophobie n'en faisant pas partie.**

Mais comment le terme glottophobie a-t-il été inventé ? Le terme "glottophobie" à proprement parler a été inventé par **Philippe BLANCHET, sociolinguiste** de l'Université de Rennes 2. Dans son livre "Discriminations : lutter contre la glottophobie", il définit le terme de glottophobie comme "Le mépris, la haine, l'agression, le rejet, l'exclusion, de personnes, discrimination négative effectivement ou prétendument fondés sur le fait de considérer incorrectes, inférieures, mauvaises certaines formes linguistiques (perçues comme **des langues, des dialectes, ou des usages de langues**) usitées par ces personnes en général en focalisant sur les formes linguistiques (et sans toujours avoir pleinement conscience de l'ampleur des effets produits sur les personnes)".⁸

⁷ defenseurdesdroits.fr

⁸ Extrait de "Discriminations : Combattre la Glottophobie" - Philippe Blanchet 2016

LES LANGUES RÉGIONALES : VICTIMES DE CENSURE ?

L'enquête réalisée par la **FNAEL** nous a permis de rassembler de nombreux témoignages sur la **glottophobie**. Tous les témoignages seront retranscrits de manière totalement anonyme. Que ce soit sur l'accent, sur la manière de parler, ou sur le vocabulaire ou la langue utilisée, les personnes pratiquant ou même apprenant des langues régionales sont souvent victimes de stigmatisation et de discrimination, résultat des **politiques de marginalisation des langues régionales en France**, qui a pu durer jusqu'aux années 1970.

Dans les écoles Diwan que nous aborderons dans le point suivant, les élèves pratiquent leur cours en français, mais aussi en breton. Ainsi, Léna⁹ nous fait part de son témoignage en tant qu'ancienne élève d'école Diwan en région Bretagne : "J'étais dans une école primaire où le breton était (et est probablement toujours) enseigné. Les élèves qui apprenaient le breton étaient dans des classes spécialisées où la plupart de leurs matières étaient en breton (les maths ou l'histoire par exemple). Les élèves qui apprenaient le breton étaient donc toujours dans les mêmes classes avec les mêmes élèves chaque année (ce qui a probablement dû renforcer la cohésion dans les groupes), mais à cause de ça, ils étaient souvent mis à l'écart et moqués des élèves qui n'apprenaient pas le breton." En effet, Léna n'est pas la seule dans cette situation. Une grande partie des témoignages que nous avons récoltés concernant la glottophobie - la discrimination linguistique - **témoigne de moqueries à destination d'enfants ou d'adultes apprenant ou pratiquant leurs langues régionales**. Cependant, bien que les témoignages de personnes comme Léna soient multiples, peu d'entre eux ont été capable de décrire la situation vécue telle que de la "discrimination" de la "glottophobie".

⁹ Prénom sélectionné de façon neutre dans le but de préserver l'anonymat de la personne concernée.

LES LANGUES RÉGIONALES : VICTIMES DE CENSURE ?

Au-delà des discriminations vécues par les personnes pratiquant les langues régionales, la partie de la population n'étant pas favorable à la pratique des langues régionales ou ne pratiquant pas de langue régionale au sein de son milieu social ou régional a souvent tendance à avoir des préjugés sur les langues régionales ou bien sur le fait de pratiquer une langue régionale. Des remarques et retours ont été réalisés via l'enquête réalisée par la **FNAEL** en 2023 : Questionnaire sur la pratique des langues régionales en France. UnE témoin nous raconte : "Au collège, celleux parlant breton se faisaient *bully* (harceler) par les autres, parce que "c'est une langue bizarre" " tandis que d'autres nous rapportent des remarques telles que "on me dit souvent : "ça ne sert à rien, on est en France, vous devez parler le français, apprenez déjà le français" "... Ces remarques et commentaires permettent de souligner un certain **mépris d'une partie de la population française** envers les langues régionales, ainsi que leurs pratiques, qui mènent souvent à de la discrimination. Alors que les langues régionales sont des langues à part entière, les témoignages de l'enquête nous montrent également que certaines personnes **ne considèrent pas les langues régionales comme des vraies langues** mais plutôt comme des "patois, ou des langues minimes", ou encore que ces langues régionales sont vues par certainEs comme un "manque de culture et d'un signe d'une personne bête". En effet, **les préjugés sur les personnes pratiquant les langues régionales sont encore trop nombreux**, sans aucun doute par **manque d'éducation et de sensibilisation sur le sujet**.

Par ailleurs, puisque parler de "moqueries" ne suffirait pas à prouver discrimination pour certainEs, c'est dans certains métiers de nos filières que l'on peut retrouver de la discrimination. Suite à un micro-trottoir réalisé en mars 2023 dans le cadre du "Mois de Lutte contre les discriminations" de la **FNAEL**, une enseignante en LLCER anglais de l'Université de Bretagne Occidentale témoigne : "Quand je suis revenue en France pour les concours de l'enseignement, **on m'a demandé de perdre cet accent** du Nord de l'Angleterre, pour au contraire, **aller vers un accent "standardisé", qui serait ensuite le modèle à transmettre aux élèves**". Dans les métiers de l'enseignement, mais aussi des médias, du journalisme, du tourisme, qui sont des débouchés de licences linguistes comme **LLCER, LEA**, ou bien **Sciences du Langage**, on peut constater qu'un "accent" ou bien l'utilisation d'un dialecte particulier (sans même parler de langues régionales) peut même s'avérer rédhibitoire pour les employeurEUSES et peut même devenir **un frein à la carrière**.

LES LANGUES RÉGIONALES : VICTIMES DE CENSURE ?

LA FNAEL DEMANDE :

- La reconnaissance de la glottophobie comme réelle discrimination qui puisse être sanctionnée notamment dans l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- La mise en place de sensibilisations via l'intégration dans une UE, notamment celle de linguistique, à la glottophobie et aux discriminations linguistiques
- La reconnaissance des différents accents dans les études linguistes, et non pas uniquement des accents "standardisés" des pays, mettant à l'écart les personnes possédant un accent régional
- La formation des enseignantEs à tout niveau sur les discriminations linguistiques et la glottophobie afin de permettre une sensibilisation à long terme des étudiantEs linguistes mais pas que sur la question

L'APPRENTISSAGE DES LANGUES RÉGIONALES DE NOS JOURS

L'apprentissage des langues régionales en France présente certaines disparités et limites, notamment en ce qui concerne les possibilités de pratiquer une langue régionale en tant que LV2 (deuxième langue vivante) et dans les filières non-linguistes. Dans certaines universités, des licences LLCER (Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales) sont proposées, permettant aux étudiants de se spécialiser dans l'étude des langues régionales comme le breton, le basque, le corse, l'occitan et d'autres. Ces programmes offrent des cours axés sur la linguistique, la littérature et la culture des langues régionales. On peut trouver des formations comme le LLCER basque à Bayonne, le LLCER catalan à Perpignan ou Toulouse, le LLCER corse à l'Université de Corse, le LLCER breton à Brest et Rennes, le LLCER occitan à Toulouse, Montpellier et Nice. Dans les territoires d'outre-mer, des licences en créole sont également proposées. Cependant, il est important de noter que l'offre de formation pour les langues régionales reste souvent centralisée dans certains territoires, ce qui crée des inégalités d'accès à l'apprentissage des langues régionales selon les régions.

Une enquête menée par Wikimédia révèle que seulement 2,6% des personnes interrogées ont affirmé avoir appris leur langue régionale grâce à l'université. Cela met en évidence **la faible présence et l'impact limité de l'université dans l'apprentissage des langues régionales**.

Une autre problématique réside dans **la fermeture de certaines formations et le manque de budget alloué aux licences LLCER régionales**. Ces facteurs peuvent entraver le développement et la pérennité de l'enseignement des langues régionales au niveau universitaire.

Il est donc **essentiel de reconnaître ces inégalités et limitations dans l'enseignement des langues régionales en France**. Des efforts supplémentaires doivent être faits pour promouvoir une plus grande accessibilité et une offre de formation plus diversifiée, tant au niveau des études secondaires que dans l'enseignement supérieur. Cela permettrait de **renforcer la préservation et la valorisation des langues régionales en France**.

L'APPRENTISSAGE DES LANGUES RÉGIONALES DE NOS JOURS

Le nombre exact d'enseignantEs-chercheurEUSEs travaillant spécifiquement sur les langues régionales en France n'est pas facilement accessible ou systématiquement recensé. Les enseignantEs-chercheurEUSEs qui se spécialisent dans les langues régionales peuvent être répartis dans différentes disciplines telles que la linguistique, la littérature, l'histoire, l'anthropologie, et beaucoup d'autres.

Certaines universités et instituts de recherche en France ont **des départements ou des équipes dédiées à l'étude des langues régionales**. Par exemple, l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO) à Paris propose des formations et des recherches sur les langues régionales, notamment à travers son Département de langues et civilisations régionales et le Centre de recherche en linguistique et didactique des langues et des cultures (CRLAO).

Cependant, il convient de noter que **le nombre d'enseignantEs-chercheurEUSEs travaillant spécifiquement sur les langues régionales peut varier** d'une institution à l'autre et peut également évoluer avec le temps.

Les universités françaises, notamment celles situées dans les régions où les langues régionales sont parlées, jouent un rôle important dans la recherche linguistique des langues régionales. **Des départements de linguistique et des laboratoires de recherche se consacrent à l'étude des langues régionales et contribuent à l'avancement des connaissances dans ce domaine.**

L'APPRENTISSAGE DES LANGUES RÉGIONALES DE NOS JOURS

LA FNAEL DEMANDE :

- Le maintien des licences en langues régionales et l'ouverture de l'apprentissage de ces langues dans les filières LEA ou Sciences du Langage en tant que LV2
- Une meilleure promotion de la recherche qui est souvent négligée et dont le corps enseignant et centre d'orientations parlent peu aux étudiantEs linguistes
- L'ouverture de nouvelles formations en langue régionale particulièrement dans les régions où elles sont présentes, à l'image de la licence LLCEB Breton à Rennes 2 et à l'UBO de Brest.
- L'intégration des langues régionales au catalogue des langues possibles à étudier en licence et master
- La mise en place d'ateliers de sensibilisation et de découverte sur l'importance des langues régionales au sein des universités et accessible à touTEs les étudiantEs
- Un meilleur financement pour les formations en langues régionales
- Le développement des Diplômes Universitaires facultatifs de langues régionales dans + d'universités

CONCLUSION ...LA FNUEL DEMANDE...

PROMOTION DES LANGUES DE FRANCE

- La promotion des langues régionales, ou à minima la sensibilisation autour de celles ci dès le plus jeune âge.
- Une sensibilisation autour des langues régionales à l'université via la mise en place d'UED de langues régionales qui pourraient être choisies par toutes les filières et non uniquement les étudiantEs linguistes
- La promotion des écoles diwan et des licences en langues régionales, nécessaires à la survie de nos langues de france, à l'éducation et à leur culture

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- La reconnaissance de la glottophobie comme réelle discrimination qui puisse être sanctionnée notamment dans l'enseignement supérieur et de la recherche
- La mise en place de sensibilisations via l'intégration dans une UE, notamment celle de linguistique, à la glottophobie et aux discriminations linguistiques
- La reconnaissance des différents accents dans les études linguistes, et non pas uniquement des accents "standardisés" des pays, mettant à l'écart les personnes possédant un accent régional
- La formation des enseignantEs à tout niveau sur les discriminations linguistiques et la glottophobie afin de permettre une sensibilisation à long terme des étudiantEs linguistes mais pas que sur la question

CONCLUSION ...LA FNUEL DEMANDE...

ENSEIGNEMENT

- Le maintien des licences en langues régionales et l'ouverture de l'apprentissage de ces langues dans les filières LEA ou Sciences du Langage en tant que LV2.
- Une meilleure promotion de la recherche qui est souvent négligée et dont le corps enseignant et centre d'orientations parlent peu aux étudiantEs linguistes
- L'ouverture de nouvelles formations en langue régionale comme la licence LLCER (ex : À Rennes 2 et l'UBO à Brest il y a des licences LLCER Breton) particulièrement dans les régions concernées par la présence d'une langue régionale.
- L'intégration des langues régionales au catalogue des langues possibles à étudier en licence et master.
- La mise en place d'ateliers de sensibilisation et de découverte sur l'importance des langues régionales au sein des universités et accessible à touTEs les étudiantEs
- Un meilleur financement pour les formations en langues régionales
- Le développement des Diplômes Universitaires facultatifs de langues régionales dans + d'universités

CONTACTS

La **FNAEL** est la **Fédération Nationale des Associations Etudiantes Linguistes**. Association apartisane, elle vise depuis 2018 à représenter et défendre les droits des étudiants et étudiantes linguistes. Composée de 20 associations, le réseau de la **FNAEL** se veut **1ère organisation représentative des étudiants et étudiantes linguistes**. De par la formation par les pairs, le projet concret aux étudiants et étudiantes, et la représentation, c'est **111 600 étudiants et étudiantes** que nous représentons **à travers la France**. La **FNAEL** est engagée dans de nombreux enjeux sociaux pouvant toucher les étudiants et étudiantes linguistes, notamment la lutte contre toute forme de discrimination, la transition écologique, et la promotion des langues de France.



Agathe LEMU
Présidente
présidence@fnael.org



Julia CHAUDRON
Vice-Présidente en charge de
l'Innovation Sociale et de
l'Orientation et de l'Insertion
Professionnelle
julia.chaudron@fnael.org



Célia MOALLIC
Chargée de Mission Innovation
Sociale
celia.moallic@fnael.org

